

RCS : EVRY  
Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 03886  
Numéro SIREN : 853 804 870  
Nom ou dénomination : 278 Hair Street

Ce dépôt a été enregistré le 07/02/2023 sous le numéro de dépôt 729

**278 HAIR STREET**  
SARL

Au capital de 200 euros

Siège social : **278 Boulevard B Henri Barbusse 91210 DRAVEIL**  
R.C.S. EVRY 853 804 870



Le :

Numéro :

-7 FEV. 2023

729

### Approbation des comptes de l'exercice clos au 30/06/2022

L'an 2022, le 15 Décembre à 10H, les associés de la société 278 HAIR STREET, SARL au capital de 200 €, immatriculée au RCS Évry sous le numéro 853 804 870, et dont le siège social est situé 278 Boulevard B Henri Barbusse 91210 Draveil, ont tenu l'assemblée, la séance est présidée par le gérant.

Après avoir exposé lu le rapport de gestion et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 30/06/2022,

Les associés ont pris les décisions ci-après relatives à :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 30/06/2022 ;
- L'affectation du résultat ;

#### Première décision :

Les associés approuvent les comptes de l'exercice clos le 30/06/2022 et se soldant par un bénéfice de 1 005 euros.

Les associés approuvent également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 68 731 euros.

#### Deuxième décision :

Les associés décident d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à 1 005 €, de la manière suivante :

- report à nouveau débiteur

Des décisions qui précèdent, il a été établi le présent procès-verbal, signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Les associés

(signature)

**IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**

Exercice ouvert le	01/07/2021	et clos le	30/06/2022	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

**A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE**

Désignation de la société:

278 HAIR STREET - SIREN : 853804870

Adresse du siège social:

278 BD HENRI BARBUSSE

91210 DRAVEIL

\*\*\*\* LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE \*\*\*\*  
\*\*\*\* SUR TELEDEC.FR \*\*\*\*

Ancienne adresse en cas de changement:

**REGIME FISCAL DES GROUPES**

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

**B ACTIVITE**

Activités exercées: Coiffure (9602A)

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

**C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION** (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Résultat fiscal

Bénéfice imposable à taux normal		Déficit	4 754
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %			

3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies  Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A

Entreprise nouvelle, art. 44 septies  Zone franche d'activité  Zone de restructuration de la défense  Zone de développement prioritaire

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies  Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A  Autres dispositifs

Société d'investissement immobilier cotée  Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)  Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

**D IMPUTATIONS** (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

**E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS** (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

**F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cbc/DAC4** (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre

Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre

**G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE**

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? Oui

Si oui, indication du logiciel utilisé

Comptable, conseil ou CGA : Visa : CGA  Viseur conventionné :

TSIS CONSULTING  
58 BD DE BELLEVUE

91260 JUVISY SUR ORGE

0189270009

Examen de conformité fiscale (ECF) prestataire :

Identité du déclarant:  
Date: 13/07/2022 Lieu: DRAVEIL  
Civilité du déclarant : M  
Nom du déclarant : BOUSARD ALAIN  
Qualité du déclarant : GERANT

**IMPOT SUR LES SOCIETES**

N° 2065 bis-SD  
2022

Formulaire obligatoire  
(art. 223 du Code général des impôts)

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

ADAPTE A LA TELEDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Si déposé néant, cochez la case :  X

<b>H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES</b>			
Montant global brut des distributions <sup>(1)</sup>	payées par la société elle-même <sup>a</sup>		payées par un établissement chargé du service des titres <sup>b</sup>
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) <sup>(2)</sup>			<sup>c</sup>
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			<sup>d</sup>
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus <sup>(3)</sup>			<sup>e</sup>
			<sup>f</sup>
			<sup>g</sup>
			<sup>h</sup>
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI <sup>(4)</sup>			<sup>i</sup>
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			<sup>j</sup>
Montant des revenus répartis <sup>(5)</sup>			<b>Total (a à h)</b>

<b>I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES</b>								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-6 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCB, associés en nom ou commandités * SEP et sés de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les		
		indemnités forfaitaires	Remboursements	indemnités forfaitaires	Remboursements			
	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	

<b>J DIVERS</b>
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS ( en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS

<b>K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION</b>					
REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A	0%	15%	18%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés <sup>(1)</sup>		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Retrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages <sup>(2)</sup>		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

<b>L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONNS (article 222 bis du CGI)</b>		
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice		Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice



Désignation de l'entreprise <u>278 HAIR STREET - SIREN : 853804870</u>					Néant <input type="checkbox"/>		
Durée de l'exercice en nombre de mois* <u>12</u>			Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>				
					Exercice N clos le <u>30/06/2022</u>		
<b>ACTIF</b>					Bru 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	13 000	012	3 900	9 100
		Autres*	014		016		
	Immobilisations corporelles*		028	8 682	030	1 311	7 371
	Immobilisations financières* (1)		040		042		
	Total I (5)		014	21 682	018	5 211	16 471
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	090		092		
		Marchandises*	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070		
		Autres* (3)	072		074		
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	14 530	086		14 530
	Charges constatées d'avance*		092		094		
	Total II		096	14 530	098		14 530
	Total général (I + II)		110	36 212	112	5 211	31 001
<b>PASSIF</b>					Exercice N NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120		200	
	Écarts de réévaluation			124			
	Réserve légale			126			
	Réserves réglementées*			130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*		131		132		
	Report à nouveau			134		5 376	
	Résultat de l'exercice			136		1 005	
	Provisions réglementées			140			
	Total I			142		6 581	
Provisions pour risques et charges			Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166		18 420	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : .....		169	6 000	172	6 000	
	Produits constatés d'avance			174			
Total III			176		24 420		
Total général (I + II + III)			180		31 001		
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184			

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

## COMpte DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2022

ADAPTE POUR LA TITRE DE DECLARATION

PAR TITRE DE DECLARATION

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise <u>278 HAIR STREET - SIREN : 853804870</u>		Néant <input type="checkbox"/>		
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		Exercice N clos le		
		018		30/06/2022		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210	
	Production vendue	Biens	215		214	
		Services *	217		218	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée *				224	
	Subventions d'exploitations reçues				226	
	Autres produits				230	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	70 192	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises) *				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier : )			242	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	2 061	
	Rémunérations du personnel *				240	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	
	Dotations aux amortissements *				254	
	Dotations aux provisions				256	
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			262	
Total des charges d'exploitation (II)				264	68 731	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>					270	1 461
Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)	294	456	
Produits exceptionnels (IV)				290		
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300	
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348		300	
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306		
<b>2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)</b>					310	1 005
Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	1 005	
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b>						
Reintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-I CGI) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles *			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des créanciers d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330
	Portion des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 séries D))	249	251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
Déductions	Entreprises nouvelles (44 octies)	986	ZIL - ZA (44 octies et octies A)	987	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981
	III (44 septies A)	989	ZRD (44 septies)	127	ZRR (44 quinquies)	138
	Bassins d'emploi à réorganiser (44 quinquies)	991	Investissements outre-mer	344	ZFANG (44 quaterdecies)	345
	III (44 sexties)	992	Zone de développement prioritaire (44 septies)	993		
	Crédits d'impôt au titre du report en arrière du déficit	346	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	645	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies V)	643
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies I)	645	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies L)	647	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies I)	648
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies L)	641	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies L)	990	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies L)	649
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b>					Bénéfices col. 1	352
					Déficit col. 2	354
Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356	
Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :						360
<b>RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS</b>					Bénéfices col. 1	370
					Déficit col. 2	372
						4 754

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS DIVERSES

IMPOT CFE	2 061
IMPOT RETENUE A LA SOURCE	14

DÉTAIL DES DÉDUCTIONS DIVERSES

DRPIP IDF - AIDE ETAT	7 834

3

## IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2022  
ADAPTER POUR LA 1010 - DÉCLARATION  
PAR TELEDEC.FRFormulaire obligatoire (article 402 septies  
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 27B HAIR STREET - SIREN : 853804870

Néant 

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	13 000	402		404		406		13 000			
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales, agencements divers	450		452	7 566	454		456		7 566			
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472	1 116	474		476		1 116			
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490	13 000	492	8 682	494		496		21 682			
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500	2 600	502	1 300	504		506		3 900			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements divers	540		542	796	544		546		796			
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562	168	564		566		168			
TOTAL		570	2 600	572	2 264	574		576		4 864			
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR)									
Nature des immobilisations cédées, virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1												
	2												
	3												
	4												
	5												
	6												
	7												
	8												
	9												
	10												
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	(1)	(2)	(3)	(4)	Court terme *	Long terme							
					(5)	19 % (6)	15 % ou 12,8 % (7)	0 % (8)					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % (9)			579	Régularisations	590	583	591	595					
TOTAL					596	585	597	599					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-N01.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -  
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : 278 HAIR STREET - SIREN : 853804870

Néant  \*

**I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
<b>TOTAL</b>		<b>680</b>	<b>682</b>	<b>684</b>	<b>686</b>

**B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

	Dotations	Reprises
Fonds commercial	681	683
Immob. incorporelles	700	705
Termins	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
<b>TOTAL</b>	<b>770</b>	<b>775</b>

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)**

Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
<b>TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-I-SD</b>		<b>780</b>

**II DÉFICITS REPORTABLES**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	1 4 004
Fusion/absorption : déficits transférés de plein droit (art 30-II-2)	982 bis	Fusion/absorption : nombre d'opérations 982 ter
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	4 754
<b>Total des déficits restant à reporter</b>	<b>870</b>	<b>4 754</b>

**IV DIVERS**

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du 1 de l'article 154 bis du CGI, dont Madelin	325	381
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSO-CRDS	326	390
N° du centre de gestion agréé			398
Montant de la TVA collectée		374	11 322
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	8 508
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise: 278 HAIR STREET - SIREN : 853804870		Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le: 01/07/2021 et clos le: 30/06/2022		Données en nombre de mois: 12	
<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectif moyen du personnel * :		378	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		851	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>			
<b>I - Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
<b>TOTAL 1</b>		<b>106</b>	
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Retraites sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
<b>TOTAL 2</b>		<b>144</b>	
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)</b>			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
<b>TOTAL 3</b>		<b>152</b>	
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3) 137	
<b>V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).		117	

**Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE**

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022	Effectifs au sens de la CVAE *	023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	160	
Date de cessation			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

\* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

## 6. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

ADAPTÉ À LA  
TÉLÉDECLARATION  
PAR TELEDEC.FR

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 278 HAIR STREET - SIREN : 853804870

Néant

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

### I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	%	%	%
N° SIREN (si société établie en France)				
Adresse :				
Forme juridique	Dénomination	%	%	%
N° SIREN (si société établie en France)				
Adresse :				
Forme juridique	Dénomination	%	%	%
N° SIREN (si société établie en France)				
Adresse :				
Forme juridique	Dénomination	%	%	%
N° SIREN (si société établie en France)				
Adresse :				

### II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre	MR	Nom complet	BOUSSARD Alain		
Nom marital			% de détention	50	Nb de parts ou actions
Naissance :	Date	07/12/1956	N° Département	33	Commune
Adresse :	58 Rue Pierre Brossolette				
	91210	DRAVEIL			
Titre	MR	Nom complet	RAULT PHILIPPE		
Nom marital			% de détention	50	Nb de parts ou actions
Naissance :	Date	26/06/1971	N° Département	93	Commune
Adresse :	58 Rue Pierre Brossolette				
	91210	DRAVEIL			

7.

**FILIALES ET PARTICIPATIONS**

ADAPTÉ À LA  
TÉLÉDECLARATION  
PAR TELEDEC.FR

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE [ 278 HAIR STREET - SIREN : 853804870 ]

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905
--	-----

Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse :		

**RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT**

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/07/2021 au 30/06/2022 ou Année : 2022	
Dénomination de l'entreprise : 278 HAIR STREET	Néant <input checked="" type="checkbox"/>
SIREN de l'entreprise : SIREN : 853804870	PME au sens communautaire <input type="checkbox"/>
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination et adresse	
SIREN	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD	
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD	
CRÉANCES REPORTABLES	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD	
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9 %3) + (ligne 2 x 9 %3) x 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD	
	dont montant préfinancé
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD	
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de création audiovisuelle et cinématographique, redevances versées aux organismes de gestion collective et rémunérations versées directement aux auteurs (article 220 sexies A du CGI) cf n°2079-CAC-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des bailleurs pour abandon de loyers commerciaux (article 20 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	

<b>II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE</b>	
<b>CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES</b>	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
<b>CRÉANCES REPORTABLES</b>	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
<b>CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE</b>	
Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n°2079-CIOL-SD	
<b>PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS.:</b>	

<b>III - CAS PARTICULIERS</b>	
<b>CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N</b>	
<b>CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS</b>	